

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

PARIS, le 24 Juillet 1975.
24, rue de l'Université - PARIS 7ème

Service des Affaires Administratives
et Sociales

Le Ministre de l'Industrie et de
la Recherche

1er Bureau

DECISION ENN. 75-7. à MM.- les ingénieurs en chef des ponts et chaussées
chargés des circonscriptions électriques,
- les chefs des arrondissements minéralogiques,
- les directeurs départementaux de l'équipement
chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des
industries électriques et gazières au personnel des entreprises
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs Généraux d'"Electricité de
France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction
du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France" ci-dessous énu-
mérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entrepri-
ses électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N. 75-24 du 20 juin 1975
- décision N. 75-25 (Pers. 563) du 3 juillet 1975 ;
- circulaire N. 75-23 (Pers. 562) du 23 juin 1975 ;
- circulaire N. 75-25 du 24 juin 1975 ;
- circulaire N. 75-26 du 7 juillet 1975 ;
- note DP. 31-65 A du 24 juin 1975 (cette note ne concerne que les entreprises
implantées sur les territoires des direc-
tions régionales de la distribution
"Paris" et "Ile de France" ;
- note DP. 33-133 du 1er juillet 1975 ;
- note DP. 31-67 du 3 juillet 1975 ;
- note DP. 33-134 du 7 juillet 1975 ;
- note DP. 33-135 du 7 juillet 1975.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les cir-
culaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises
et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises
à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier
la présente décision aux entreprises et exploitations non nationalisées qui
relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie et
de la Recherche,
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

M. LEGRAND.

712